

Décision

Générale

colonial

Décision n° 36 du 11 janvier 1960 :

n° 36

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le taux de la prime de viande correspondant au prix d'achat de la ration journalière de viande allouée aux Miliciens et Guides, est fixée à 25 F. D. (soit 0,575 NF), à compter du 1er janvier 1960. La prime journalière du supplément de vivres du personnel du Peloton Méhariste reste inchangée. La présente décision annule et remplace la décision n° 708 du 2 juin 1955, en ce qui concerne la prime de viande.